

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le



ID : 074-217400852-20250626-DEL2025087-DE

Annexé à l'acte  
reçu par le  
le 17/07/2024

Commune :  
LES CONTAMINES MONTJOIE (085)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : B  
Feuille(s) : 000 B 01  
Qualité du plan : Plan non régulier  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 29/07/2020  
Support numérique : .....

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 2814N  
Document vérifié et numéroté le 29/07/2020  
A Bonneville  
Par Joël BARADON  
Géomètre du Cadastre  
Signé

CERTIFICATION  
(Art 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par ..... géomètre à .....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la mise 6463.  
....., le .....

D'après le document d'arpentage dressé  
Par Flory PANISSOD (2)  
Réf : dossier 19519-FP  
Le .....

BONNEVILLE  
45 RUE PIERRE DE COUBERTIN  
BP 131  
74136 BONNEVILLE CEDEX  
Téléphone : 04 50 97 19 01  
Fax : 04 50 25 65 72  
cdf.bonneville@dgfiip.finances.gouv.fr

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une expertise (plan révisé par vote de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc.)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il s'agit d'un propriétaire (marchand, avocat, représentant qualifié de l'association propriétaire, etc.)





Annexé à la ...  
reçu par le notaire soussigné,  
le 27/07/2025

Commune :  
LES CONTAMINES MONTJOIE (085)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : A  
Feuille(s) : 000 A 05  
Qualité du plan : Plan non régulier  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 31/07/2020  
Support numérique : .....

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 2815J  
Document vérifié et numéroté le 31/07/2020  
A Bonneville  
Par Jérémy BARADON  
Géomètre du Cadastre  
Signé

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (2)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ..... par ..... géomètre à .....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la feuille n° 6463.  
....., le .....

D'après le document d'arpentage dressé  
Par Flory PANISSOD (2)  
Réf. : dossier 19519-FP  
Le

BONNEVILLE  
45 RUE PIERRE DE COUBERTIN  
BP 131  
74136 BONNEVILLE CEDEX  
Téléphone : 04 50 97 19 01  
Fax : 04 50 25 65 72  
cdif\_bonneville@dgif.finances.gouv.fr

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A est applicable que dans le cas d'une enquête (plan révisé par vote de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien inscrit au cadastre, etc.)  
(3) Préciser les noms et qualités du registraire et de l'émetteur du présent acte (fonctionnaire, avocat, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc.)

Modification sous les énonciations d'un acte public

